

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_03
Référence Nomenclature n°7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Ressources et appuis fonctionnels
Service en charge : Finances et prospective budgétaire

Objet : Budget Ville – Élection du Président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2121-14, L.1612-12,

Vu le Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2023,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est débattu, le Maire qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Considérant que dans le cas présent, et conformément à l'esprit de la loi aux termes de laquelle les conseillers municipaux doivent pouvoir, dans tous les cas, se prononcer hors de la présence de toute autorité exécutive, Monsieur Julien LUYA, Maire, représentant de l'autorité exécutive, peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Considérant que pour le vote du Compte Administratif 2023, il est donc nécessaire d'élire un Président de séance autre que Monsieur Julien LUYA, Maire, représentant de l'autorité exécutive.

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de son Président pour le vote de la délibération qui suit relative à l'approbation du Compte Administratif de la Ville de Firminy pour l'exercice 2023,

Considérant que Monsieur Julien LUYA, Maire propose Monsieur CHALAND Christophe comme Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023 de la Ville de Firminy.

Et considérant que la Commission n°2 « Assemblée, Affaires juridiques, Archives – Ressources Humaines – Finances, Commande publique – Accueil, État Civil, Élections – Sécurité, Police municipale – Système d'information et de télécommunications – Relations internationales – Action sociale – Handicap et Santé » a été saisie,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Christophe CHALAND, Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023 de la Ville de Firminy,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_03
Référence Nomenclature n°7.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

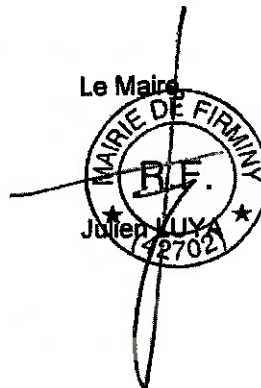
- **DESIGNE** Monsieur Christophe CHALAND, Président de séance, pour le vote du Compte Administratif 2023 de la Ville de Firminy,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 avril 2024

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DUMOND

Le Maire



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 09.04.24.
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_03
Référence Nomenclature n°7.1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

Budget Ville – Élection du Président de séance pour l'approbation du
Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUMOND Jean-Claude

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

